

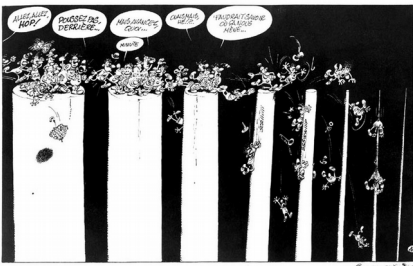


Compte-rendu du CTL du 15 octobre 2020, seconde convocation.

Par Mathilde DEASCHLER
et Fabien DUBOST
Elus en CTL

En première convocation, nous avons voté unanimement contre la création de Conseiller aux Collectivités, et des Services de Gestion Comptable.

FO : contre, en première convocation.



Lors de cette séance en 2^e convocation, la réorganisation de notre réseau départemental, fiscal et gestion publique a été à nouveau présentée avec un dossier d'une quinzaine de pages. Rien de nouveau, les documents étaient exactement les mêmes que lors de la première convocation.

Tous ces dossiers sont bien présentés, avec des missions apparemment attractives pour le CDL, l'annonce d'un accompagnement RH personnalisé pour tous, une « conduite de projet », un « comité de pilotage stratégique » sauf que... sur le sujet toujours poil à gratter des effectifs... En page 2 de chaque

dossier, revient à chaque fois, comme une litanie, « *les nombres d'emplois de chaque SGC seront arrêtés (...) en fonction de l'évolution générale annuelle des emplois (...) communiquée en fin d'année par l'administration centrale* » ou sa variante fiscale « *Le nombre d'emplois de chaque SIP sera arrêté définitivement dans le cadre du traditionnel exercice « emplois de l'année N+1 » en fonction de l'évolution générale annuelle des emplois... »*

Et voilà, on continue comme avant.

Nous n'avons pas de garanties sur la rémunération des CDL, juste sur des « compensations éventuelles ».

Sur les inquiétudes des agents par rapport au déroulement des opérations, qui se rapprochent dangereusement, la Direction répond que les TRF (pour transférer les Comptes du poste émetteur vers le poste cible) seront préparés en direction et un planning sera mise en ligne bientôt par la Responsable du PGP (Pôle Gestion Publique).

Des parcours de formations personnalisés ont été demandés à la Direction mais la prise d'un nouveau poste au 1^{er} janvier tombe mal pour les formations nationales, plutôt programmées en septembre. Et nous ne sommes pas certains qu'il y ai assez d'agents pour faire fonctionner les SGC, même en transférant tous les agents, même en mode dégradé. Nos sous-effectifs dans le Secteur Public Local sont énormes et les effectifs réels sont souvent très éloignés d'un TAGERFIP, pourtant pingre.

En seconde convocation,
FO : contre



Le comptable éparpillé façon puzzle :

Il y avait une seule personne qui était Comptable et Conseiller aux Collectivités. Pour « plus d'efficacité » ils seront deux, ou trois, ou quatre.



En matière d'organisation du travail, le SGC sera « seul maître à bord ». Il devra organiser son poste. C'était un souhait de FO. La contrepartie de cette « liberté », c'est aussi une grande responsabilité. FO demande que les comptables à la tête des SGC soient soigneusement choisis sur leurs compétences, tant sur le plan technique que managérial. Le Directeur nous assure qu'il opérera personnellement les recrutements, sur profils. Les choix devraient arriver assez vite, les offres d'emplois sont disponibles sur Ulysse 27. Pour mémoire, il n'existe plus de CAP. Le rôle des syndicats est devenu peau-de-chagrin dans les mutations.

Sur les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), l'engagement sur 3 ans n'est pas un pré-requis. Le DDFIP choisira au cas par cas si la candidature d'un cadre qui ne pourrait s'engager que sur 1 an est valable ou pas.

Aucune date précise n'a été obtenue pour le « dévoilement » de la liste des futurs CDL, en décembre mais pas d'autre indication donnée. Or les candidats retenus conditionnent la définition des territoires où 2 intercommunalités de taille modeste seront réunies et c'est pour cette raison, sans doute que la direction n'a pas encore démarché les directions des EPCI pour y quémander un hébergement d'urgence pour ses CDL...

Si un chef de poste dont le PCNC ferme fin 2021 souhaite devenir CDL sur la 1ère vague de déploiement, ce chef de poste peut prendre le poste de CDL dès le 1^{er} janvier 2021 et sa place de chef de poste sera ouverte à mouvement.

Restent d'autres inconnus : la négociation avec les intercommunalités pour obtenir un bureau pour le CDL ne seront entamés que lorsque ceux-ci auront été choisis et positionnés sur le territoire. Car il y a 9 CDL pour 12 EPCI et la Direction entend adapter la carte des territoires CDL en fonction des CDL « recrutés ».

Enfin, nous devons regretter le discours de la Direction sur le temps de travail actuel consacré par les Comptables au Conseil. Les Comptables sont au forfait, ils ne comptent pas leurs heures. Les réunions le soir sont nombreuses.

Nous expliquer qu'ils font moins de dix heures par semaine sur cette question, alors que les effectifs de nos Trésoreries ont servi de variables d'ajustement principale aux pertes d'emplois de ces quinze dernières années, quelle indignité !

Nous attendons maintenant le CTL Emploi pour connaître les pertes d'emplois prévus dans ces nouvelles structures.

